



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 63738

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait que l'usine Bata en Moselle a engagé un plan de licenciements particulièrement important. Dans l'immédiat, un espace de soutien psychologique et de conversion serait donc nécessaire dans les communes où les employés sont les plus nombreux (Moussey, Réchicourt-le-Château, Avricourt...). Par ailleurs, la commune d'Avricourt possède une zone artisanale de quatre hectares et les structures départementales et régionales de promotion devraient intervenir de manière plus active afin de faciliter les implantations d'entreprises. Dans cette logique, on devrait essayer d'implanter un centre d'appels ou une organisation de télétravail, ces filières étant très porteuses au niveau national. En effet, les mesures sociales d'accompagnement envisagées pour l'instant ne peuvent être suffisantes et elle lui demande de préciser ce qui est prévu pour la conversion économique du secteur.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la situation de l'entreprise Bata en Moselle. La société Bata Hellocourt a enregistré des pertes récurrentes depuis 1994. La direction a mis en place différentes stratégies (circuit court, saturation de l'outil de production, montée en gamme des produits), mais le déficit ne s'est pas résorbé. L'entreprise n'a poursuivi son activité que par le biais des apports de la holding, qui la recapitalisait régulièrement contre la promesse d'un retour à l'équilibre. L'Etat et la région ont également apporté leur concours en 1997, tant sur le plan de la formation professionnelle que des investissements, afin de permettre la modernisation de l'entreprise. Il a été également demandé à l'entreprise de rechercher les possibilités de diversification. Cependant, les banques ont progressivement retiré leur concours, fin 2000, et la holding lui a refusé son soutien dès le début de 2001. Devant cette situation, et en raison de l'impossibilité d'obtenir une exploitation équilibrée, les dirigeants du groupe ont décidé de procéder au dépôt de bilan de cette filiale. La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz a constaté la cessation de paiement de Bata, le 9 juillet dernier, et a ouvert une procédure de redressement judiciaire. La date du 9 janvier 2002 a été retenue pour l'examen du plan de redressement ou le renouvellement de la période d'observation. Si la décision finale concernant le devenir de l'entreprise est du ressort du tribunal, il faut constater que le groupe a clairement annoncé qu'il n'avait pas l'intention de présenter de plan de continuation. Dès l'annonce du jugement rendu par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz, le 13 juillet 2001, les pouvoirs publics ont décidé de travailler, en commun et sans délai, pour rechercher des solutions à la situation de la société Bata. Le préfet de la région Lorraine a mis en place un groupe de travail, composé à ce stade de représentants du conseil régional, des conseils généraux de Moselle et Meurthe-et-Moselle, du préfet de Meurthe-et-Moselle, du commissariat à la reconversion industrielle, et des principaux services de l'Etat concernés. Ce groupe de travail, chargé, à partir d'une approche stratégique commune, d'examiner toutes les mesures mobilisables pour une redynamisation du bassin d'emploi, poursuit trois objectifs : - la consolidation d'emplois liés au secteur de la chaussure sur le site ; - la recherche d'emplois de reconversion endogènes (essaimage, embauches par des entreprises existantes

récemment aidées...) ; - la recherche de nouveaux investisseurs (prospection en vue d'un développement exogène aux bassins d'emplois). Parallèlement à cette démarche, un dispositif de soutien psychologique a été mis en place, pour apporter une aide aux salariés qui en manifesteraient le besoin. Une grande attention sera également portée à la mise en oeuvre du plan social, compte tenu du caractère isolé du site, et il a été rappelé au groupe ses obligations en la matière. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le secrétariat d'Etat à l'industrie suivent tout particulièrement la situation de cette entreprise et du bassin d'emploi en liaison avec les autorités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63738

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3901

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6915